

# BURUNDI

## LE CNDD : LA PRESENCE POLITIQUE



### Aperçu du CNDD-BURUNDI

1. Un mouvement né pour restaurer la démocratie : Lutte armée, part décisive dans l'Accord d'Arusha d'août 2000, légalisation le 13 janvier 2005, participation aux élections politiques générales de 2005.
2. Un score honorable lors des élections de 2005 : Avec 7 parlementaires, dont 3 femmes, soit 4 députés et 3 sénateurs, le CNDD est 4<sup>ème</sup> à l'Assemblée et 3<sup>ème</sup> au Sénat. Il a 6 administrateurs communaux (bourgmestres) soit la 3<sup>ème</sup> place et 135 conseillers communaux, soit la 4<sup>ème</sup> position.
3. Le CNDD, principal parti d'opposition au Burundi : Bilan trimestriel, proposition de lois, dont une sur le statut de l'opposition, mémorandums, conférences de presse, déclarations, communiqués, questions aux ministres, Ikete, sites Internet.
4. Buts majeurs à atteindre : Gestion rationnelle et de proximité des militants ; formation des ressources humaines, formation et encadrement d'organisations affiliées : syndicat, union des jeunes, union des femmes ; assise financière ; instauration de



conditions d'une compétition politique équitable, libre et transparente.

## 1. Un mouvement né pour restaurer la démocratie

A sa naissance, le 24 septembre 1994, le CNDD était un rassemblement de plusieurs partis et mouvements, tous indignés par le renversement des institutions démocratiques par le putsch sanglant du 21 octobre 1993. Dirigé par l'Honorable Léonard Nyangoma, le CNDD s'était doté d'une branche armée, les Forces pour la Défense de la Démocratie, les F.D.D.

Tout au long de sa lutte armée, le CNDD a veillé à ressembler les Burundais de toutes les ethnies, toutes les régions, tous les sexes, sans autre critère que l'engagement pour la démocratie. C'est ainsi que malgré le contexte régional difficile et hostile, le CNDD a forcé le gouvernement putschiste du Major P. Buyoya à se rendre à la table des négociations, lesquelles ont abouti à l'Accord d'Arusha, le 28 août 2000. Au cours des négociations, le CNDD s'est affirmé comme le principal défenseur des intérêts du peuple, en réclamant un multipartisme intégral, débarrassé des pesanteurs ethniques et des privilèges de classe. Après plus d'un an de refus injustifié de légalisation, le CNDD a été enregistré le 13 janvier 2005, soit moins de cinq mois avant le début des élections.

## 2. Un score honorable lors des élections de 2005

De par son idéologie et son programme, le CNDD est le parti le plus proche des intérêts du peuple burundais. L'article 10 de ses statuts stipule que : « L'idéologie du Parti CNDD tire sa source dans la longue lutte pour l'émancipation des classes, peuples et nations opprimés ou dominés par d'autres. L'idéologie du Parti CNDD se range dans le camp progressiste englobant les courants démocrate, socialiste, social-démocrate et écologiste. »

Lors des dernières élections de 2005, il a présenté aux électeurs un programme bien élaboré. Malheureusement le marathon électoral a été entaché de très nombreuses irrégularités. Malgré cela, et en dépit du fait que le CNDD venait d'être légalisé moins de cinq mois auparavant, sur 35



partis et avec 4 députés et 3 sénateurs, le CNDD est 4<sup>ème</sup> à l'Assemblée et 3<sup>ème</sup> au sénat. Il a 6 administrateurs communaux (3<sup>ème</sup> rang au niveau des bourgmestres).

Il occupe la 4<sup>ème</sup> position au niveau des conseils communaux avec 135 conseillers. Le rayonnement du CNDD va croissant aussi bien à l'intérieur qu'au niveau de ses sections à l'étranger.

### 3. Le CNDD, principal parti d'opposition au Burundi

Dès la mise en place des nouvelles institutions, les trois premiers partis : le CNDD-FDD, le Frodebu et l'Uprona, se sont retrouvés au gouvernement et le CNDD s'est résolument engagé dans le rôle d'une opposition critique et responsable. Afin de bien jouer ce rôle de vigile de la démocratie, le CNDD s'est donné la règle d'effectuer un bilan trimestriel de l'action gouvernementale, qui fait un état des lieux sur le respect des droits de la personne et la bonne gouvernance. Comme opposition parlementaire, le CNDD prépare des questions orales et écrites adressées aux membres du gouvernement. Il a également préparé une proposition de loi portant statut de l'opposition afin d'avoir un cadre juridique de travail offrant le plus de garanties. De plus, chaque fois que l'exige l'actualité, le CNDD publie des prises de position : mémorandums, déclarations, communiqués et conférences de presse, afin d'éclairer l'opinion sur son analyse au sujet des questions majeures qu'affronte la nation. Enfin, pour garder des relations étroites avec le pays profond, le parti publie périodiquement un bulletin en langue nationale : Ikete, afin d'édifier les militants et la population sur la situation politique, économique et sociale du pays. Le CNDD développe une audience internationale en excellente progression à travers des sites Internet affiliés gérés par ses militants.

### 4. Buts majeurs à atteindre.

Le CNDD veut atteindre les objectifs politiques suivants :

#### a) Au plan interne au parti, il s'emploie à

- Restructurer la commission à la propagande, à la mobilisation et à la formation politique et idéologique, avec comme objectifs le recrutement d'au moins cent mille (100.000) militants avant les prochaines élections, ainsi qu'une solide formation politique et idéologique des cadres et autres militants du Parti.



- Assurer la formation en ressources humaines des communautés de base.
  - Organiser et préparer l'engagement pratique au sein de la société : création d'un syndicat affilié au parti et solidarité avec les autres syndicats proches idéologiquement au parti, encadrement des mouvements affiliés au parti notamment la Fédération des Femmes Démocrates (FFD-Abagumyabuntu) et de la Jeunesse Panafricaine pour la Démocratie (JPD-Intebutsi), implication dans le réseau de la vie associative.
  - Rechercher des bourses d'étude et de stages de formation spécialisées pour ses cadres.
  - Se doter d'infrastructures et organes de communication : imprimerie du parti, école de formation, organes de presse, centre de documentation.
  - Rechercher les bases d'une assise financière, gage d'indépendance et d'efficacité.
- b) Au plan national, le CNDD veut s'assurer de l'existence de conditions équitables et transparentes lors des prochaines consultations populaires, à savoir :
- La totale neutralité politique des corps armés.
  - La composition impartiale de la commission électorale nationale indépendante et du juge constitutionnel ; l'impartialité des organes de l'Etat, la transparence et le plafonnement des dépenses en matière électorale.
  - La révision du code électoral et de la constitution.

Siège social et adresse :  
 Avenue Ngozi II-N°5195  
 GikunguII- Bujumbura  
 B.P. 6079, Bujumbura - Burundi  
 Tél. 257-920815  
 E-mail : [cndd@rogers.com](mailto:cndd@rogers.com)

